

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025191202

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121902

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA MEMOIRE DE NOS SENS"

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

**Présents :** ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DÉFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

**Absents excusés :** DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

**Absents:** LEBRUN Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Aurore PROUVEUR

**Objet de la délibération :** ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA MEMOIRE DE NOS SENS"

Dès Lors qu'une association a déposé un dossier complet et étayé de demande de subvention, le Conseil municipal est invité à lui accorder une aide financière pour l'année.

L'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

En l'espèce, l'association "LA MEMOIRE DE NOS SENS" a déposé un dossier de demande de subvention qui a été étudié par Monsieur Fouquart, Adjoint aux finances et aux associations. Au terme de cette étude, il peut être attribué à cette association au titre du présent exercice une somme de 200 € pour le fonctionnement global de son activité.

Il est demandé au Conseil de valider cette proposition et d'autoriser le versement de ladite subvention

**ACCORDE** à l'association "LA MEMOIRE DE NOS SENS" au titre du présent exercice une subvention de 200 €.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/12/2025  
Le Maire  
Thierry ROLLAND

